RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Wetrok Remat forte

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	CH-8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Im Notfall: +41 44 251 51 51 (Tel. 145) (Toxikologisches Zentrum)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: C - Corrosif
Phrases R:
Provoque des graves brûlures.

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Mentions de danger:
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoéthanol, éthanolamine
métasilicate de disodium
hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07

Mentions de danger

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
205-483-3	2-aminoéthanol, éthanolamine	1 - 12 %
141-43-5	C - Corrosif, Xn - Nocif R20/21/22-34	
603-030-00-8	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314	
229-912-9	métasilicate de disodium	5 - < 10 %
6834-92-0	C - Corrosif, Xi - Irritant R34-37	
014-010-00-8	Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H314 H335	
204-589-7	2-phénoxyéthanol	1 - 5 %
122-99-6	Xn - Nocif, Xi - Irritant R22-36	
603-098-00-9	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
202-859-9	alcool benzylique	1 - 5 %
100-51-6	Xn - Nocif R20/22	
603-057-00-5	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302	
215-181-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique	1 - 2.5 %
1310-58-3	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-35	
019-002-00-8	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H302 H314	
239-854-6	Sodium p-cumenesulphonate	1 - < 5 %
15763-76-5	Xi - Irritant R36	
	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119489411-37		
263-049-9	Potassiumcocoate	1 - < 5 %
61789-30-8	Xi - Irritant R36/38	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A; H315 H319	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % savon, < 5 % agents de surface amphotères, parfums (Benzyl alcohol).

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utilser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec.
Température de stockage conseillée : à température ambiante

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Acide , Peroxide, Agent oxydant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C
Température maximale de stockage: 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pause et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués DIN EN 374
Recommandation:
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Epaisseur du matériau des gants 0.4 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:	13.0 - 14.0	
Modification d'état		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1.080 - 1.090 g/cm³	ASTM D 7777
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:	non déterminé	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en solide:	non déterminé

aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Acide, Peroxide, Agent oxydant.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide, Agent oxydant, Peroxide. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	par voie orale	DL50	1515 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	1025 mg/kg	Lapin	IUCLID
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1.5 mg/l		
122-99-6	2-phénoxyéthanol				
	par voie orale	DL50	1850 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	>2000 mg/kg	Lapin	
100-51-6	alcool benzylique				
	par voie orale	DL50	1230 mg/kg	Rat	GESTIS
	par inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	1.5 mg/l		
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique				
	par voie orale	DL50	273 mg/kg	Rat	RTECS

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (métasilicate de disodium)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	65 mg/l	48 h	Daphnia magna	
122-99-6	2-phénoxyéthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	220 - 460	96 h	Leuciscus idus	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 500 mg/l	72 h	Scenedesmus sp.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 500 mg/l	48 h	Daphnia magna	
1310-58-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	80 mg/l	96 h	Gambusia affinis	IUCLID

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)
122-99-6	2-phénoxyéthanol	1,16
100-51-6	alcool benzylique	1,05

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (2-aminoéthanol, éthanolamine, métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, potasse caustique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (2-aminoéthanol, éthanolamine, métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, potasse caustique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L

EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (2-aminoéthanol, éthanolamine, métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, potasse caustique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1

: Y841

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Information supplémentaire

À observer:Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents , 850/2004/EC , 79/ 117/EEC , 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,6,7,8,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
22	Nocif en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
35	Provoque des graves brûlures.
36	Irritant pour les yeux.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
37	Irritant pour les voies respiratoires.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)